



## Store cassé, pas d'intervention de l'agence

Par **LuLuNe**, le **18/08/2011** à **14:26**

Bonjour,

Je loue un T2 en banlieue de Toulouse dans une résidence neuve depuis le 4 janvier 2010. Le store de la chambre est cassé depuis le 2 juillet dernier.

J'ai signalé tout de suite le problème à l'agence qui a mis 3 semaines à envoyer un employé pour constater que la réparation n'était pas à notre charge.

Les stores étant encore sous garantie, c'est à l'entreprise qui les a installés de faire le nécessaire.

Depuis l'agence ne nous a donné aucune nouvelles si ce n'est que l'entreprise qui a installé le store n'existe plus et qu'ils vont voir avec le constructeur.

Nous essayons de contacter la responsable du syndic sans succès, elle est toujours occupée ou jamais là et ne rappelle pas.

Le store bloqué commence à devenir gênant car il fait très chaud et nous ne pouvons pas aérer car il est bloqué fermé.

Je ne sais plus quoi faire de concret pour les faire bouger étant donné qu'ils ne me répondent pas au téléphone... je ne passe plus le standard.

- J'ai l'intention de faire un courrier en RAR à l'agence et au propriétaire pour l'informer de la situation mais je ne sais pas quoi y mettre de concret.

Sont-ils obligés de me répondre si j'envoie ce genre de courrier?

- Puis-je les menacer de ne pas payer mon loyer ou autre chose si ils ne bougent rien?

- Ont-ils un délai légal maximum pour intervenir? (je n'ai rien trouvé dans le bail).

Merci d'avance, cette situation devient difficile et je ne sais plus trop quoi faire.

Par **mimi493**, le **18/08/2011** à **14:32**

Vous ne pouvez pas ne pas payer votre loyer

LRAR au bailleur de mise en demeure (simple copie à l'agence) de réparer sans délai le store, que vous avez prévenu l'agence le .... que depuis, aucune réparation n'a été faite, que vous le mettez en demeure de procéder à la réparation sans délai puisque ça fait ... qu'il est prévenu sans rien faire (peu vous importe ses relations avec son agence). Qu'à défaut, vous saisissez la justice avec demande de dommages et intérêts pour le préjudice subi en sus d'une astreinte journalière pour les travaux.

Par **LuLuNe**, le **18/08/2011** à **14:42**

Merci beaucoup de votre réponse rapide.

C'est mon premier appartement en location et vous m'êtes d'une grande aide.

Je vais rédiger le courrier rapidement et leur envoyer.

En fait le syndic est l'agence... donc je pense faire un seul courrier mais puis-je en envoyer une copie au propriétaire en lettre simple?

Ce n'est pas le premier souci que nous avons avec cette résidence et l'agence ne bouge pas.

Je veux bien essayer les plâtres d'une résidence neuve mais ils sont incapables de se déplacer pour constater quoique ce soit sans jamais manquer d'encaisser nos loyers. Je pense maintenant passer par courrier systématiquement et informer le propriétaire qui paye cette agence pour un travail qu'elle ne fait pas correctement.

Nous avons déjà fait un courrier pour les autres soucis avec une mise en demeure, envoyé en LRAR mais n'avons jamais eu de réponse.

Nous nous sommes même déplacé en début d'année mais la responsable du syndic n'a même pas été capable de mettre la main sur notre courrier.

Sont-ils obligés de répondre?

J'ai bien peur que ma lettre ne passe à la trappe...

Par **mimi493**, le **18/08/2011** à **15:01**

[citation]donc je pense faire un seul courrier mais puis-je en envoyer une copie au propriétaire en lettre simple? [/citation] non, le bailleur est justement celui qui doit recevoir la LRAR, c'est votre seul interlocuteur

Par **LuLuNe**, le **18/08/2011** à **16:01**

J'ai vérifié sur mon bail et le bailleur est celui que j'appelle mon propriétaire.

Je suis navrée je n'avais pas saisi la nuance.

Le bailleur est noté sur le bail comme représenté par le cabinet immobilier.

J'envoie donc une LRAR au bailleur et une lettre simple à l'adresse du cabinet qui gère mon contrat de location.

Dites moi si je me trompe...

Par **mimi493**, le **18/08/2011** à **19:15**

Voilà, ça va lui faire plaisir de recevoir directement la LRAR parce que l'agence qu'il paye ne fait pas son boulot

Par **LuLuNe**, le **22/08/2011** à **23:43**

Je viens vous donner des nouvelles!

Les LRAR ont été envoyées samedi et le bailleur m'a appelé dès ce matin.

La dame a été très cordiale et très compréhensive. Elle m'a dit ne pas être au courant (ce dont je me doutais!) et avoir re-signalé le souci au cabinet de gestion.

Elle était désolée et comprenant la situation, m'a même encouragé à continuer à lui écrire en cas de souci.

On s'est donné RDV dans 1 semaine pour faire le point et voir si l'agence a bouger, sinon elle rappellera pour les stresser un peu.

Merci pour vos conseils, j'espère que maintenant la situation se débloquera plus vite!

Par **mimi493**, le **23/08/2011** à **00:19**

Attention, qu'elle ne vous embobine pas. Si dans une semaine, rien n'est fait, faites donc la requête au greffe.